

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
4 avril 2014

---

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

La commission étant obligatoire le nombre obligatoire de membres pour une commune de moins de 3500 habitants est de 1 président et 3 membres  
Les candidats à la présidence : M. MATHIEU Joël  
M. MATHIEU Joël étant le seul candidat il est élu président.  
Candidats pour être membres à la commission d'appel d'offre :  
M. CERF Thierry, Mme KLEIN Viviane et Mme POULAIN Josiane.  
N'ayant que 3 candidats ils sont tous élus membres de la commission d'appel d'offre.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX**

Parmi le conseil municipal, les membres désignés de la Commission Communale des Impôts Directs sont :

- MATHIEU Joël
- CERF Thierry
- WATERLOT Aurélie
- POULAIN Josiane
- KLEIN Viviane

Le conseil décide de désigner les membres hors commission lors du prochain conseil.

**COMMISSION ASSAINISSEMENT**

La commune

Sont candidats à la commission Assainissement :

MATHIEU Joël, CERF Thierry, KLEIN Viviane, WATERLOT Aurélie et POULAIN Josiane.

Le nombre de membres étant fixé à 5, tous les membres sont élus à la commission Assainissement

Le membre du comité consultatif désigné est SIMON David

**COMMISSION FORET + COMITE CONSULTATIF A LA COMMISSION FORET**

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe le nombre de membre est fixé à 4 et 2 pour le comité consultatif.

Sont candidats à la commission Forêt :

MATHIEU Joël, CERF Thierry, KLEIN Viviane, et WATERLOT Aurélie.

Le nombre de membres étant fixé à 4, tous les membres sont élus à la commission Forêt

Les membres du comité consultatif désignés sont WEKERLE Emile et SIMON Daniel.

**COMMISSION TRAVAUX ET URBANISME**

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe le nombre de membre est fixé à 4

Sont candidats à la commission travaux et urbanisme :

MATHIEU Joël, CERF Thierry, KLEIN Viviane, et POULAIN Josiane.

Le nombre de membres étant fixé à 4, tous les membres sont élus à la commission Travaux et Urbanisme

### **CONSEILLES COMMUNAUTAIRES**

*Sont désignés conseillers selon l'ordre du tableau :*

- Titulaire : MATHIEU Joël
- Suppléant : CERF Thierry

*Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte ces désignations.*

### **DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité donne au maire les délégations suivantes :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

### **DELEGUE LOCAL AU CNAS**

Est candidat pour être délégué local : M. MATHIEU Joël

M. MATHIEU Joël étant le seul candidat, il est élu délégué local.

### **DELEGUE A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESIERES**

Est candidat pour être délégué titulaire : M. CERF Thierry

M. CERF Thierry étant le seul candidat, il est élu délégué titulaire.

Est candidat pour être délégué suppléant : Mme WATERLOT Aurélie

Mme WATERLOT Aurélie étant le seul candidate, elle est élue déléguée suppléante.

### **DELEGUE SDAA**

Est candidat pour être délégué titulaire : M. MATHIEU Joël

M. MATHIEU Joël étant le seul candidat, il est élu délégué titulaire.

Est candidat pour être délégué suppléant : CERF Thierry

M. CERF Thierry étant le seul candidat, il est élu délégué suppléant.

## **INDEMNITES DU CONSEIL AU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;  
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 29 Mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

100 % du plafond soit 17 % de l'indice 1015

## **INDEMNITES AUX ADJOINTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 29 Mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints :

100 % du plafond soit 6.6 % de l'indice 1015

## **MEMBRES DU CCAS**

Est candidat à la présidence du CCAS :

M. MATHIEU Joël étant le seul candidat à la présidence du CCAS, il est élu Président.

Sont candidats pour être membres : POULAIN Josiane, CERF Thierry, WATERLOT Aurélie et KLEIN Viviane.

Le nombre de membres étant fixé à 4, tous les candidats sont élus.

## **CCAS**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

De fixer le nombre de membres à :

- 1 Président
- 4 Membres élus au sein du conseil
- 4 Membres hors conseil (désignés lors d'une prochaine réunion)

## **TITULARISATION DE MELLE GANCE VANESSA**

Vu la situation administrative de Mme GANCE Vanessa stagiaire depuis le 01/04/2013 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 13h, classée, au 01/02/2014 à l'échelon 02 du grade d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe avec un reliquat d'ancienneté de 9 mois et 25 jours.

Considérant que la manière de servir de l'intéressée a été satisfaisante pendant la période de stage,

Le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE

de titulariser Mlle GANCE Vanessa à compter du 11 Mars 2014

M. MATHIEU JOEL	
M. POULAIN JOSIANE	
M. POLLAKOFF PHILIPPE	
M. CERF THIERRY	
MME KLEIN VIVIANE	
M WEISSENBACH ROLAND	
M. CLAUDON FRANCINE	
M. MATHIEU ALAIN	